



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS, Maire.**

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Maggy CONSTANTIN, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Cédric BUSSON

Secrétaire de séance : Sandrine MANDIN-DIRAISON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

2025-60 : Dénomination d'une voie à La Bourchinière « Impasse du Jardin de la Noue »

Monsieur Pascal DABIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasse et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

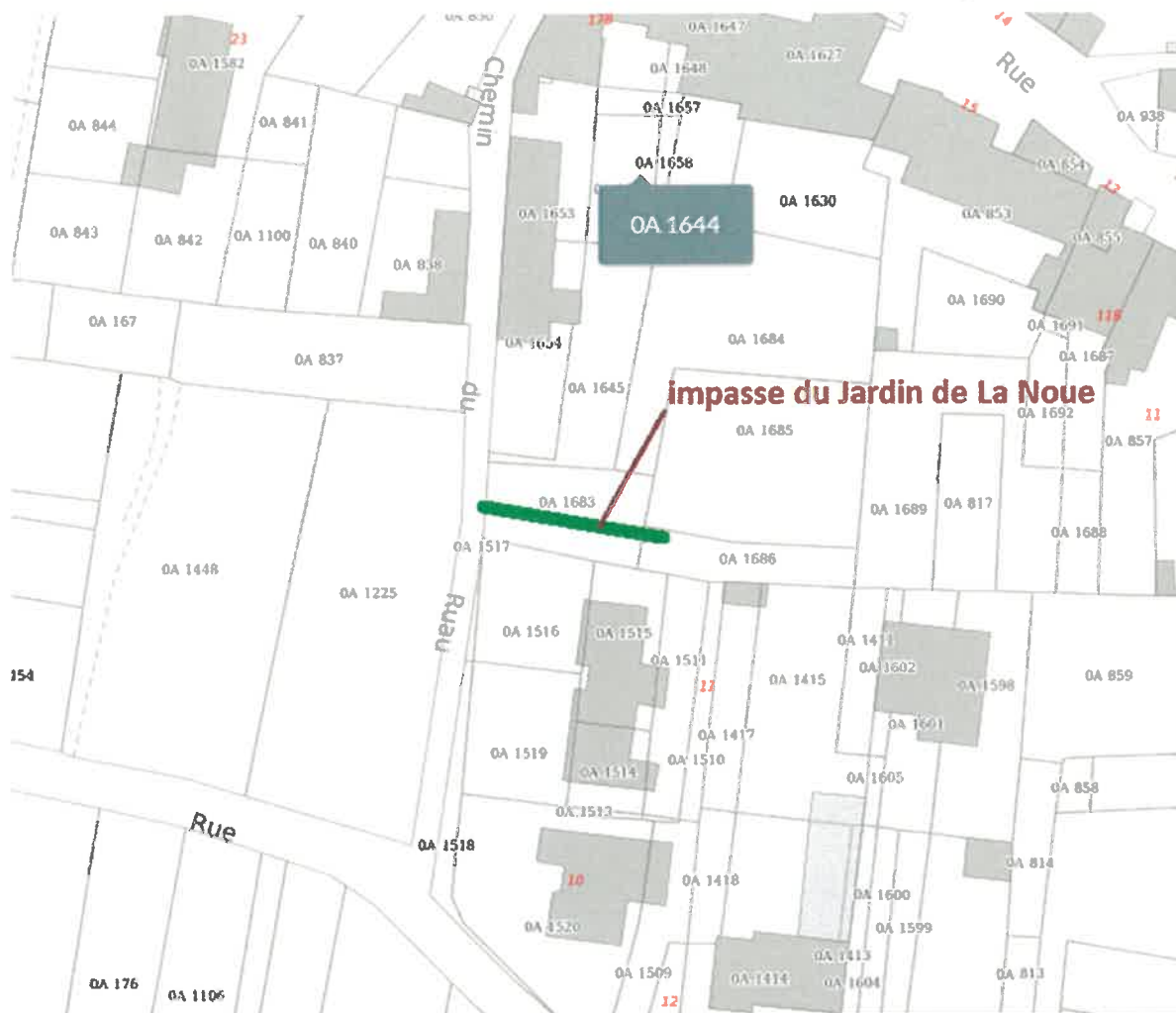
Il convient donc, pour faciliter le repérage par les services de secours, ou encore de La Poste, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation lorsque celle-ci n'a jamais été réalisé.

CONSIDÉRANT la demande de l'aménageur du PA n° 044 159 24 A3002 formulée en mairie par courriel en date du 29 septembre 2025, ainsi que les échanges avec M. Pascal DABIN,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les habitations nouvellement construites et ce conformément au plan ci-dessous.

Monsieur DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie communale identifiée :

- « Impasse du Jardin de la Noue »



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DIT** que la voie communale figurant en vert sur le plan ci-dessus est dénommée « Impasse du Jardin de la Noue »,
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au centre des impôts fonciers, dans la base d'adresse locale ainsi qu'au centre de tri postal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 10 novembre 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature du secrétaire de séance
Sandrine MANDIN-DIRAISON